

Lutte contre le terrorisme: commençons par appliquer la loi



<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2015/01/14/31003-20150114ARTFIG00334-lutte-contre-le-terrorisme-commencons-par-appliquer-la-loi.php>



Crédits photo : FRANCOIS GUILLOT/AFP

FIGAROVOX/ENTRETIEN-Avocat au barreau de Paris, Georges Holleaux a défendu la plupart des victimes des attentats parisiens de 1995 et les victimes du commando Argala de l'ETA qui avait fait 300 victimes en 25 attentats entre 1978 et 1992.



Crédits photo : Paul DELORT/Le Figaro

Maître Georges Holleaux est avocat à la cour.

LE FIGARO. - Rappelons le, qu'est-ce que le terrorisme?

Georges Holleaux. - La loi est claire: le terrorisme, c'est de commettre des crimes ou des délits, dans le but de troubler gravement l'ordre public, par l'intimidation ou la terreur. Nous y sommes.

- Comment lutter contre? Peut-on le faire de la même façon en 2015 qu'en 1995? Est-ce le même terrorisme à 20 ans d'intervalle?

- On ne peut lutter efficacement, à long terme, contre le terrorisme que par la loi, toujours et encore la loi, d'abord la loi, seulement la loi. Car force doit rester à la loi, et à la loi seule. Si on quitte le périmètre de l'action légale, on se retrouve entraînés sur le même terrain que celui des terroristes, celui du rapport des forces brutales et de l'abandon des valeurs fondatrices. Les Etats-Unis en font la coûteuse expérience avec Guantanamo, l'Irak et l'Afghanistan. La loi, c'est celle de la République, de la Constitution et des Droits de l'Homme. La loi, c'est la loi stable, la loi en vigueur, donc la loi réfléchie et sage. Autrement dit, une loi qui, comme l'a rappelé Robert Badinter, ne doit pas changer sous le poids ni dans le feu des émotions.

Cette nécessité est d'autant plus forte que les objectifs de ces actes terroristes ont changé. Le terrorisme d'Etat des années 80, ou du GIA des années 90, cherchait à influencer la position de la France par exemple à l'égard des questions du moyen orient, ou à altérer son soutien supposé au pouvoir algérien. Aujourd'hui, ce sont nos principes et règles collectives, nos lois et surtout notre échelle de valeurs qui sont frontalement contestés.

Pour franchir l'épreuve terroriste, qui ne fait sans doute que commencer, nous devons dès lors être capables d'administrer deux réponses, combinées ; chacune étant indispensable, et aucune ne suffisant seule. La première est de nature judiciaire et policière. En France, aujourd'hui, elle est- globalement- efficace: tant d'attentats sont déjoués, de groupes dissous, sans même que le grand public n'en sache rien!

La seconde réponse, indispensable et indissociable, est morale. Nous refusons d'être ni de devenir comme eux. Nous ne changerons pas. Nous tenons à nos valeurs et à notre mode de vie. Ou, comme disent les enfants: Même pas peur!

- Comment ne pas avoir la faiblesse de céder à l'émotion?

- La réponse morale demande à chacun, comme les britanniques de la bataille d'Angleterre, l'effort réel de se maîtriser et de puiser dans les ressources de sa personnalité. Elle est imposée par le mécanisme du piège qui nous est tendu. Finalement, ces attentats sont commis par un tout petit nombre de criminels (cette semaine: trois) avec des moyens matériels dérisoires et des armes faciles à acquérir au marché noir. C'est la télévision, et les réseaux sociaux, qui jouent le rôle de levier involontaire. L'émotion que suscitent ces atrocités est multipliée, par leur faisceau, des millions de fois. Et l'émotion, si l'on ne s'en défend pas, va jouer, en chacun de nous, son effet d'entraînement en entravant notre réflexion. Nous rendre aussi primaires qu'eux, c'est l'objectif de leurs commanditaires. La réponse morale est le refus de cet engrenage. Le repère pour ne pas y céder est la loi. Le principe en est de rester nous-mêmes. Nous ne changerons pas: *keep calm and carry on*.

- Peut-il y avoir de réelle justice sans procès? Autrement dit, la mort des terroristes «fait» elle véritablement justice?

Le 25 juillet 1995 une bombe placée par des criminels du GIA dans une rame du RER a explosé à la station Saint Michel. Un carnage: huit morts, des dizaines de blessés graves. Les parents des victimes décédées de Saint Michel n'ont, pas un instant depuis 1995, parlé ni pensé que la mort des terroristes leur rendrait justice. Tous ont voulu le procès, que la vérité des faits et des responsabilités soit établie par les procès, que la frontière entre le bien et le mal soit rappelée par le verdict, et que justice soit rendue par des Juges, au nom du peuple français. Les victimes ont été satisfaites que justice leur soit rendue dans les règles, et que Bensaïd, Belkacem et Ramda aient été condamnés après avoir été défendus par d'excellents avocats. Les victimes d'attentats que je défends depuis vingt ans demandent toujours deux choses: la vérité d'abord sur ce qui s'est passé. Ensuite, que les auteurs soient condamnés en application de la loi. Elles ne veulent pas de procès escamoté ni de verdict au rabais: la condamnation n'apaise les victimes que si elle est prononcée après une vraie défense. Leurs associations comme SOS attentats, ou aujourd'hui la FENVAC, ne demandent pas autre chose que cette application de la loi.

- Depuis mercredi, sur les réseaux sociaux, des adolescents de 14 ans, musulmans ou non, estiment que les dessinateurs de Charlie «l'avaient bien cherché». Tout le système a donc failli: politiques, médias mais aussi enseignants. Que répondez-vous à ces jeunes?

- Le commencement, c'est à dire la loi. Elle s'applique à tout le monde. Elle est généralement très claire et les enfants saisissent très bien ce qu'elle dispose. On ne perd jamais son temps à la rappeler. La loi, c'est d'abord ce qui est interdit. Tuer quelqu'un c'est un crime. Ca s'appelle un meurtre. C'est puni de 30 ans de prison. Tuer quelqu'un de sang-froid, c'est un assassinat, c'est un crime encore plus grave ; c'est puni de la prison à perpétuité. La loi c'est aussi ce qui est permis. Tout le monde peut exprimer son opinion ; si vous n'êtes pas d'accord avec ce que dit, ce qu'écrit, ce que dessine quelqu'un, vous êtes tout aussi libre de le critiquer et de lui en faire le reproche, mais par les mots, par les dessins, en le disant ou en l'écrivant. Lire, commenter, expliquer la déclaration des Droits de l'Homme, pourquoi ne le fait-on pas non plus, ou si peu souvent? N'est-il pas grand temps que la loi reprenne sa place, comme telle, à l'école et dans le discours éducatif?

De la même façon, on ne perd pas son temps à rappeler que force doit rester à la loi, et à ses représentants. A expliquer que c'était le devoir des policiers de tirer pour se défendre et pour sauver des otages. On ne perd pas son temps à rappeler aussi que la loi est la même pour tous: Il n'y a pas deux poids, deux mesures ; les dangereux crétins qui croient héroïque de lancer des cocktails molotov contre des mosquées doivent être arrêtés et jugés, en dangereux criminels qu'ils sont, eux aussi.

Le 9 janvier, Le Monde a titré «un 11 septembre français». Sans doute. Mais si notre réponse n'est que judiciaire et policière et n'est pas aussi morale, nécessairement morale, la violence se répandra et finira par déferler. Pour ma part, c'est à un moderne assassinat de Jaurès que je craindrais alors d'avoir assisté. La réponse morale, c'est l'immense foule, anonyme, digne et silencieuse de ceux qui n'entendent pas qu'on fasse d'eux ce qu'ils ne veulent pas être. Nous sommes 65 millions de français fiers de nos deux cents ans de république ; nous n'allons quand même pas nous laisser impressionner aussi facilement? Restons nous-mêmes, unis et forts, ensemble. Des attentats, je crains qu'il n'y en ait bien d'autres. Il n'est pas question de craquer.



Anne Jouan

journaliste 42 abonnés

Journaliste